



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-04-14-2**

Nombre de conseillers :
En exercice: 11
Présents : 10
Votants: 11

Date de convocation : 27/03/2026
Date d'affichage : 27/03/2026

L'An Deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, le Maire.

PRÉSENTS: CARVALHO Alicia, COURATTE Andrée, PONTOIS Hélène, PONTOIS Brigitte, CAZET Joëlle, TUQUET Eric, LEGRAND Jordan, LEGRAND Stéphane, AYSE Patrick, CAZET Michel

ABSENTS : DELCEY Annie

A DÉLÉGUÉ SON DROIT DE VOTE conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : DELCEY Annie a donné pouvoir à LEGRAND Jordan

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène PONTOIS

Objet: Affectation des résultats 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	1 228.13 €
- un excédent reporté de :	84 279.52 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	85 507.65 €
- un excédent d'investissement de :	15 678.72 €
- un déficit des restes à réaliser de :	19 500.00 €
Soit un besoin de financement de :	3 821.28 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2024 : Excédent :	85 507.65 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	3 821.28 €
Résultat reporté en Fonctionnement (002) :	81 686.37 €
Résultat d'Investissement reporté (001) : excédent :	15 678.72 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Michel CAZET

